



NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE



MAY 19 1982

Distr.
GENERALE

S/15091
18 mai 1982

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 18 MAI 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JORDANIE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte de la déclaration de M. Chedli Klibi secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, publiée à Tunis (Tunisie), relativement à la décision prise par le Gouvernement costa-ricien de transférer son ambassade en Israël à Jérusalem.

Il n'est pas besoin de souligner qu'une telle décision constitue une violation grave de la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité en date du 20 août 1980, dans laquelle le Conseil, au paragraphe 5 b) du dispositif, demande aux membres de l'Organisation des Nations Unies,

"b) S'agissant des Etats qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem, de retirer ces missions de la Ville sainte".

La déclaration du Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes est la suivante :

"La décision prise par le Gouvernement costa-ricien de transférer son ambassade à Jérusalem constitue un acte de provocation à l'égard des Etats arabes et une violation grave des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du droit international. C'est en outre un acte de soutien à l'agression et à l'occupation totalement incompatible avec les principes pour lesquels le peuple costa-ricien, de même que tous les peuples d'Amérique latine, n'ont cessé de lutter.

Exprimant son profond regret, le secrétariat général de la Ligue des Etats arabes considère que cette décision porte atteinte aux relations d'amitié entre les Etats arabes et le Costa Rica.

Il espère néanmoins que le Gouvernement costa-ricien reviendra sur sa décision, ne serait-ce que par respect pour les principes de la justice et pour se conformer aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et plus particulièrement pour maintenir les liens multiples et solides qui unissent le Costa Rica aux Etats arabes."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Hazem NUSEIBEH